



AVIS AUX NAVIGATEURS

PORT DE PLAISANCE DE LA ROCHELLE



Avis N° 44/2020 - Objet : Contraintes de stationnement

Les plaisanciers et utilisateurs du Port de Plaisance de La Rochelle sont informés que :
En raison de l'accueil du tour de France cycliste sur la ville de La Rochelle, des contraintes empêcheront l'accès et le stationnement au vieux port de La Rochelle et au port des Minimes, le mardi 8 septembre 2020

Conformément à l'arrêté municipal AT_20_01955 de M. Le Maire de La Rochelle, nous vous relayons les informations suivantes :

Minimes :

Du 06/09/20 à 08h00 au 09/09/20 à 07h00, le stationnement sera interdit au Lazaret sur les emplacements réservés aux Caravanes publicitaires, délimités par des panneaux.
Du 07/09/20 à 22h00 au 08/09/20 à 18h00, les camping-cars et les véhicules de l'organisation (A.S.O) bénéficient d'une zone dédiée sur le parking du Lazaret.

Minimes / vieux port :

Le stationnement sera interdit du 07/09/20 au 08/09/20 sur l'ensemble de l'itinéraire.

Le 08/09/2020 de 13h00 à 18h00, l'accès sera impossible notamment cours des Dames, Esplanade Eric Tabarly, Le Gabut, certaines zones du quartier des Minimes selon le détail donné en pièce jointe dans l'arrêté municipal, pendant la préparation, le passage de la caravane du tour et le passage des cyclistes.

Pour toute question, vous pouvez contacter la capitainerie 24h/24, 7j/7 au : 05 46 44 41 20 ou VHF09.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Diffusion :

- x Plaisanciers port de La Rochelle
- x Affichage capitainerie
- x Personnel capitainerie
- x Professionnels du nautisme La Rochelle
- x Croisiéristes / bus de mer / passeur
- x Associations nautiques rochelaises
- x Ports de proximité
- x CROSS Etel

Fait à La Rochelle, le 26 août 2020

Patrice BERNIER

Maitre de Port Principal,